L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 3 NOVEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande.—Une Française pour faire la cuisine pour une famille de huit personnes; Une Française pour s'occuper du ménage. S'adresser au No 1162 Avenue St Charles.
1er nov—2f

A LOUER.

A louer.—LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à P. F. THÉARD & SONS, 54 rue du Camp.
21oct—1f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept—1f

A VENDRE.

A vendre.—A bon marché, un CHEVAL très doux ; aussi un BUGGY. 53 rue Dauphine. 3 nov—1f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, rue Ste-Anne et Bourbon, convenable pour ménage quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS B. PERRET,
38 Passage de la Bourse
6sept—1f

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ces nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février ; ils seront écrits sur papier glacé, autant que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un petit enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale.

On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 3216.

SIGNATURE NÉCESSAIRE

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ronceau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaieunié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Tchoupitchoris et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Nitcher et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
171 Bienville et Vieille Levée.
172 St-Louis et Royale.
173 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
175 Bourgogne et Toulouse.
176 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
181 Canal et Robertson.
182 Bienville et Johnson.
183 Derbigny et Bienville.
184 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Canal et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.

ASSURANCES

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

[Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMÉMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu	$542,214 75
Primes sur risques de mer	54,870 92
Primes sur risques de rivière	16,603 66
	$613,688 87
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884	158,474 00
Total des primes	$772,162 87
Addiure :	
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$22,105 94
Réassurances	138,735 39
Primes sur reprises non terminées	152,925 00 324,766
Primes nettes acquises	$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes	24,757
	$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu	$250,723 33
de Marine	34,764 71
de Rivière	3,355 51
Pertes non ajustées	40,000 00
	$328,843 55
Commission d'agences	$83,958 58
Dépenses d'agences	11,970 12
Taxes et Licences	4,063 23
Dépenses de bureau	27,431 66
Dépenses cassuelles	4,159 24 459,831 38
Bénéfice net	$12,322 25
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré en 30 juin 1884	$15,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en caisse	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèque	56,111 24
Effets à recevoir pour primes et autres valeurs	5,386 23
Meubles et installations de bureaux	17,939 20
	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00
Fonds de réserve	31,526 78
Dividendes non réclamés	2,724 00
Pertes non réglées	40,000 00
Primes sur risques non expirés	152,925 00 527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.

G. LEGARDEUR Jr., Notaire.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE
de la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues	
Sur les risques d'incendie	$350,568 23
Sur les risques de rivières	17,302 90
Sur les risques de mers	10,127 66
	$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883	26,401 09
	$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves	15,523 61
	$319,923 60
Déduire :	
Primes remboursées et annulations	$8,600 31
Réassurances	12,525 55
	$21,125 86
	$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période :	
Sur les risques d'incendie	$156,660 06
Sur les risques de rivières	9,916 03
Sur les risques de mers	9,857 97
Impressions et Publications	444 05
Taxes	3,432 42
Escomptes	44,424 14
Bureau des réassureurs	2,949 41
Dépenses moins l'intérêt et le sauvetage	13,358 71 $241,042 79
	$57,754 95
Réserve pour les primes non expirées	$52,954 95
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00
0/0 dividende, janvier 1884	5,000 00
5 0/0 dividende, janvier 1885	5,000 00
	$57,754 95

ACTIF

Occupant	$14,912 67
Primes en voie de colle	30,793 59
Immeubles	39,017 49
Actions de Banques et autres Bons	38,772 76
Mobilier de bureau, installations	9,970 25
Billets garantis par hypothèques, rantis par nantissements	16,219 76
	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances	5,696 5
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie

E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.

J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui en lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst.	A. Walz.
M. Popovich.	F. Anfuskofi
B. Saloy.	Wm Fagan.
M. Abascal	H. Schroeder.
D. Hughes	A. Bartholomew
A. D. Piney.	A. Haber.
Theo L. Sagg.	S. M. Miller.
Chas. Stiegler.	Geo. Ellis.
C. Trunpy.	J. H. Monge.
S. Thormaehlen.	Ferd. Goldsmith.
M. Seibel.	A. Xiques.
Peter Blaise.	B. Campiglie.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 6 September, 1827, and universally read throughout Louisiana and the neighbor States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms;

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum. $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE L,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage aura que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GÉN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE. ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000.	soit $75,000
1 Lot de	25,000.	25,000
1 Lot de	10,000.	10,000
2 Lots de	6,000.	12,000
5 Lots de	2,000.	10,000
10 Lots de	1,000.	10,000
20 Lots de	500.	10,000
100 Lots de	200.	20,000
200 Lots de	100.	20,000
500 Lots de	50.	25,000
1,000 Lots de	25.	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000. soit $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000. soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000. soit 2,250
1,967 Lots se montant à $265,500

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
C. E. Sarrazin, etc. } No. 15,401.
vs.
Leurs Créanciers. } Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, de la raison sociale de C. E. Sarrazin et de C. E. Sarrazin, Jules Sarrazin et Paul J. Sarrazin, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, en présence de Mr. Jules Ferdinand Charles Rolle Esq. notaire, dans cette ville le Mardi 10ème jour de novembre 1885, à 11 heures A. M. pour le but de consulter, de voter et prendre une détermination sur l'application des pétitionnaires pour un répit, que N. Vignaud, Esq., soit et est nommé pour représenter les créanciers absents et que pendant l'intervalle toute procédure judiciaire contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nlle Orléans, 6 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 oct—7,27—10nov

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Hubert Rolling } No. 15,617.
vs.
Ses Créanciers.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens fait par Hubert Rolling soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq., notaire, en cette ville, LE NDI, le 30me jour de novembre 1885, à onze A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27oct—27—nov 14,30.

BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevété pour le sens de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos sont très fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. Joffre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
6nov—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. C. Miller, administrateur etc., vs Mme Amelia Dupiere Hodgson épouse de Joseph C. Hodgson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,310.—En vertu d'un vrit de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 novembre 1885, à midi, de la propriété ci après décrites à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations, s'y trouvant, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Pleasant, la ruelle Sophie, la rue Toledano sur une profondeur de cinquante-trois pieds sur une ligne qui le sépare du lot numéro 1, et quarante-trois pieds onze pouces et deux tiers sur la ligne du lot numéro trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

2° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par la rue Prytania, Coliseum et Quatrième et l'avenue Washington, désignés comme lots numéros un, deux et trois sur un plan dressé par A. Fleder, en date du 4 mars 1856, déposé dans les archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, les lots numéros deux et trois mesurant chacun vingt-cinq pieds sur quatre lignes de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds six pouces et demi de la ligne de Walk, et le lot numéro un mesure vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Prytania sur une même profondeur que les lots numéros deux et trois et face à l'avenue Washington sur les deux rues ci-dessus mentionnées formant l'angle.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

3° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent vingt-et-un de l'ancien faubourg Livaudais, borné par les rues Prytania, Quatrième et Coliseum, désignés comme lots numéros un, deux et trois sur un plan dressé par Barthélémy Lafond, en date du 4 mars 1856, déposé dans les archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le lot numéro un mesure cent vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-huit pieds six pouces et demi de la ligne de Walk, et le lot numéro deux mesure cent pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-huit pieds six pouces et demi de la ligne de Walk, et le lot numéro trois mesure cent pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-huit pieds six pouces et demi de la ligne de Walk.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

4° Trois certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, St. Charles, Quatrième et Prytanée, désignés par les numéros cinq, six et sept, lots et parties d'un lot fait par et marqué "A", annexé pour référence à un acte de vente de Peale et Davis à Adolphe Hubbell, passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 3 février 1862, les lots cinq, six et sept mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt trois pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro sept forme l'encoignure des rues Prytania et Washington et mesure trente-trois pieds de face à la première rue mentionnée sur une profondeur et façade de cent vingt-trois pieds neuf pouces sur la rue deuxièmement mentionnée, et le dit lot numéro neuf mesure trente pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Le dit lot numéro six est grevé d'une portion de terre est comprise dans le dit lot, et le propriétaire de ladite portion du lot numéro deux du dit lot, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 8 mars 1869, déposé pour le plan dressé par B. Buisson et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, et forme l'encoignure des rues Sixième et St-Thomas, anciennement Fulton, le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur et face à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt-cinq pieds, au pied américain.

Acquis par feu George Henns de Louis Sterpar acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1866.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
C. E. Sarrazin, etc. } No. 15,401.
vs.
Leurs Créanciers. } Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, de la raison sociale de C. E. Sarrazin et de C. E. Sarrazin, Jules Sarrazin et Paul J. Sarrazin, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, en présence de Mr. Jules Ferdinand Charles Rolle Esq. notaire, dans cette ville le Mardi 10ème jour de novembre 1885, à 11 heures A. M. pour le but de consulter, de voter et prendre une détermination sur l'application des pétitionnaires pour un répit, que N. Vignaud, Esq., soit et est nommé pour représenter les créanciers absents et que pendant l'intervalle toute procédure judiciaire contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nlle Orléans, 6 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 oct—7,27—10nov

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remised par Postal Notes, Express Money Order, change de New York en traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 on plus.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James B. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,224—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Johnson veuve de J. B. Walton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 nov.—3,7,12

Benjamin W. Hope vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,382—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Benjamin W. Hope et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3nov—3,7,12.

Succession d'Antoine Gerard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Cparoisse d'Orléans. No 15,038—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Gerard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20 oct—20—3,7,nov

Succession de James S. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 14,854—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Vve Selah M. Rivers, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31oct—31,4,7 nov.

Succession de Félix Tarrante.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,748—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Selah M. Rivers, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—nov 4,7

Succession de Philip Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 15,643—Division A.—Attendu que Mme Elizabeth Scheib a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Scheib, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29oct—29—nov 3,7

Succession de Charles H Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,947—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wesley E. Lawrence administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—nov 4,7

Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 15,541—Division E.—Attendu que John William Kohn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. McVean décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29oct—29 3,7nov

Succession de Catherine Dimmiatte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 12,121—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Dimmiatte, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25oct—25—30—3 nov

Succession de Mark H Applegate.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 15,596—Division D.—Attendu que Mme Nanette Pecot, veuve de Mark H. Applegate, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mark H. Applegate, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 oct—25 30 3 nov

Succession de James McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,340—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. exécuteur testamentaire dans l'affaire ci-dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 oct—28,31 nov6

Succession de James McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,340—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. exécuteur testamentaire dans l'affaire ci-dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28oct—28, 31—6nov.

Succession de Mme Catherine McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,369—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John O'Neil, Exécuteur Testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28oct—28, 31—6 nov.

Succession de L. E. Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,963—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John O'Neil, Exécuteur Testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28oct—28, 31—6 nov.

Succession de L. E. Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,963—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Kyle, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27oct—27 31 nov3

Succession d'Antoine Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Cparoisse d'Orléans—No 11,591—Division E.—Attendu que Mme Elizabeth Carrière a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Olivier Carrière, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvés et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27oct—27,31—5 nov

Succession de E. A. Merritt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,231—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph A. Walker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 oct—27.31, nov 5

Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,554—Division D.—Attendu que Mme Elizabeth A. Wall, veuve de Charles E. McVean, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. McVean, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 oct—27,31—5 nov

Succession de Dominique Terriault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,440—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur testamentaire dans l'affaire ci-dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGE